

# Fédération Française du Cheval Islandais



## CONCOURS D'ELEVAGE - CAHIER DES CHARGES 2017

Cahier des charges d'un concours d'élevage selon les règles générales inscrites au Stud-Book français du Cheval Islandais.

Le but de ce cahier des charges est de faciliter l'organisation d'un concours d'élevage national, organisé en France, en transmettant le maximum d'informations et de documents utiles

### Qui peut organiser un concours d'élevage et que faut-il prévoir ?

Toute personne physique ou morale, membre direct de la Fédération Française du Cheval Islandais à jour de sa cotisation peut organiser un concours d'élevage pour chevaux islandais sous l'égide de la F.F.C.I.

Elle prend la responsabilité du concours et en assume les charges financières.

C'est l'organisateur qui définit les frais d'inscription en tenant compte des frais qu'il doit assumer: déplacement des juges, repas, hébergement, frais d'enregistrement. Il devra fournir un chèque de caution à la FFCl de 100 €, 1mois avant le début du concours, encaissable 15 jours après facturation en cas de défaut de paiement par l'organisateur.

Les chevaux islandais de race pure et inscrits dans un livre généalogique de chevaux islandais peuvent participer.

### Les points suivant doivent être prévus :

- Un emplacement plat et ferme est nécessaire pour juger la morphologie et pour prendre les mensurations.
- Pour les poulains et jeunes chevaux présentés en liberté, un emplacement clos, sécurisé et assez grand est indispensable (carrière, manège....).
- Pour les chevaux montés, une piste ovale ou une piste droite d'environ 250 m de longueur et 4 à 6 m de largeur. Le revêtement du sol doit être aussi bon que possible afin de permettre une présentation optimum des candidats.  
**Il ne faut pas oublier que la qualité du terrain est un avantage pour le cheval.**  
La sécurité des spectateurs doit être assurée (matérialisation de la piste).
- 

**Fédération Française du Cheval Islandais**

Association Loi 1901 – N° Siret 819 425 661 00017 .Secrétariat : 13, Route du Pailly-52600 Noidant Chatenoy

Internet : [www.chevalislandais.com](http://www.chevalislandais.com) - -mail : [info@chevalislandais.com](mailto:info@chevalislandais.com)

## Fédération Française du Cheval Islandais



- Il est souhaitable de prévoir des tables et des parasols (pluie ou soleil) pour les juges. Les tables sont réparties sur la piste (piste ovale), les juges d'élevage jugent ensemble et délivrent une note commune. (ils ont la possibilité de juger séparément et de se concerter ensuite pour délivrer une note commune). S'il s'agit d'une piste droite, les juges sont idéalement placés à une distance de 25 à 40 mètres pour avoir une vision optimale. Ils sont suffisamment éloignés du public pour pouvoir travailler dans de bonnes conditions ;
- Une sonorisation pour informer le public.

### **Choisir les juges :**

*L'organisateur d'un concours d'élevage doit choisir deux juges au minimum, idéalement trois et le(s) secrétaire(s). 1 seul juge est nécessaire pour les poulains.*

*Ces juges doivent être des juges d'élevage reconnus par la FFCI ou par un pays membre de la FEIF. Ce sont des juges nationaux ou internationaux. Pour les concours nationaux, 2 juges minimum doivent être de nationalité française.*

*La liste des juges est disponible soit sur le site Internet de la FFCI soit auprès du bureau Elevage sur simple demande.*

*Les juges ne peuvent officier pour juger des chevaux dont ils sont naisseurs ou propriétaires.*

*L'enregistrement des résultats dans Worldfengur, (registre international) est réglementé par la FEIF (pour tous renseignements prendre contact avec le responsable élevage de la FFCI.)*

### **Invitation, inscription**

L'organisateur est prié de communiquer la date retenue au responsable d'élevage le plus tôt possible, idéalement en début d'année. Le conseil d'administration de la FFCI déterminera le niveau du concours (local, régional, national).

L'organisateur doit en informer tous les membres soit par les Crinières et/ou le site soit directement par mail via le secrétariat de la FFCI au moins 2 mois avant la date prévue. Si la date est annoncée à l'AG, elle peut être publiée avec le programme de l'année.

Lorsque la FFCI a validé l'organisation du concours auprès de l'IFCE, l'organisateur doit également prévenir la délégation régionale IFCE de sa région en début d'année puis l'inviter.

L'invitation doit indiquer :

- Lieu exact du jugement, avec plan si nécessaire,
- Dates et horaires
- Nom de l'organisateur et ses coordonnées
- Le nom des juges et du juge cavalier s'il y en a un

**Fédération Française du Cheval Islandais**

Association Loi 1901 – N° Siret 819 425 661 00017 .Secrétariat : 13, Route du Pailly-52600 Noidant Chatenoy

Internet : [www.chevalislandais.com](http://www.chevalislandais.com) - -mail : [info@chevalislandais.com](mailto:info@chevalislandais.com)

## Fédération Française du Cheval Islandais



- La date limite d'inscription
- Le montant des frais d'inscription : à reverser à la FFCI en 2017 pour les chevaux dont le propriétaire est adhérent, 2 années consécutives sauf primo-adhésion et à jour de sa cotisation au 31 mars, selon le modèle suivant :

Catégories	Membres « Cotisations simples »	Membres « Cotisations professionnelles »
<b>Poulains et jeunes chevaux</b>		
Jusqu'à 5 chevaux	5 €/ cheval	5 €/ cheval
Supérieur à 5 chevaux	10 €/ cheval	5 €/ cheval
<b>Chevaux montés</b>	20 €/ cheval	20 €/ cheval

Pour les entiers présentés montés, 10 € supplémentaires / cheval seront facturés pour le passage devant la commission d'approbation et l'établissement du Procès-verbal avec envoi au SIRE.

- L'hébergement pour les cavaliers  
Possibilités sur place, camping, hôtels avec adresses et n° tél.
- L'hébergement des chevaux  
Pré (clôture à apporter si besoin), prix à fixer  
Boxe, prix à fixer
- Modalités de paiement  
Demander le chèque à l'inscription

### **Assurances et responsabilité :**

L'organisateur décline toute responsabilité. Assurance personnelle pour le cavalier et responsabilité civile pour les chevaux.

Tous les chevaux doivent être à jour de leurs vaccinations Grippe, et rage dans les départements concernés et provenir d'une écurie indemne de maladies contagieuses.

Avec l'inscription, demander 1 photocopie des papiers d'origines des chevaux pour saisir toutes les données sur les diplômes et sur les feuilles des juges, ou le numéro d'enregistrement dans Worldfengur .

Un formulaire d'engagement en concours de l'IFCE (disponible sur le site) doit être rempli pour chaque cheval et adressé à l'IFCE de Région par l'organisateur 15 jours avant le concours.

### ***Fédération Française du Cheval Islandais***

## Fédération Française du Cheval Islandais



**Attention** : pour obtenir le diplôme, la certification d'identité doit être faite (sauf pour les poulains de l'année).

Pour obtenir le PV pour les candidats étalons, un **certificat de non-cryptorchidie** devra être fourni avant le jugement. Il devra être accompagné d'une attestation délivrée par le laboratoire agréé CIRALE, prouvant l'**absence d'éparvin**, pour les étalons de 5 ans et plus (approbation définitive).

### **Démarche test éparvin :**

Fiche de renseignement, disponible sur le site, à remplir par le propriétaire de l'étalon.

Faire les radios du tarse chez le vétérinaire local qui envoie les clichés et la fiche de renseignement, au Laboratoire CIRALE.

Les radios doivent dater de moins de 6 mois avant le jugement d'élevage".

Pour l'organisation, il est nécessaire de prévoir une date limite d'inscription, 15 jours avant le jugement.

### Institut Français du Cheval et de l'Equitation:

Une invitation doit être adressée au Délégué régional de l'IFCE du lieu du concours ainsi qu'une copie à notre Interlocuteur Privilégié :

Monsieur Daniel Lagneaux  
52, rue de Dôle  
BP 1919  
25020 BESANCON CEDEX  
Tel 03.81.52.46.97 – [daniel.lagneaux@ifce.fr](mailto:daniel.lagneaux@ifce.fr)

en même temps que l'invitation aux adhérents.

Si le concours a lieu dans un endroit où ne sont pas stationnés habituellement des chevaux, il faut remplir une déclaration de détenteurs d'équidés pour ce jour précis afin d'informer l'IFCE de la présence de chevaux à cet endroit.

### **Le jour du jugement :**

Sur chaque table seront déposés :

Le programme et l'ordre de passage des chevaux,  
Les feuilles de jugement préparées pour chaque cheval,  
Les notes (classeur ou plaques),

On prévoira également une toise, un mètre ruban pour les mensurations, un pied à coulisse ou un « blondi » pour le contrôle des fers.

Le propriétaire doit présenter le livret SIRE du cheval ou le certificat d'origine établi par l'autorité compétente du pays de naissance ou du pays où il vit.

### *Fédération Française du Cheval Islandais*

Association Loi 1901 – N° Siret 819 425 661 00017 .Secrétariat : 13, Route du Pailly-52600 Noidant Chatenoy

Internet : [www.chevalislandais.com](http://www.chevalislandais.com) - -mail : [info@chevalislandais.com](mailto:info@chevalislandais.com)

## Fédération Française du Cheval Islandais



Pour les poulains de l'année n'ayant pas encore de livret établi, le certificat de saillie ou l'attestation d'enregistrement de la déclaration de naissance sont suffisants  
Le signalement du cheval et la puce électronique seront vérifiés (ou de la mère pour les poulains).

### **Règlement**

Le règlement F.F.C.I. pour les concours d'élevage, comme défini dans le Stud-Book de la race, est appliqué.

**Après le jugement :** Feuilles de jugement – Diplômes :

Le bureau prévu par l'organisateur rassemble toutes les feuilles des juges et se charge de vérifier l'enregistrement des résultats. Il prépare également une photocopie de la grille de jugement de chaque cheval à remettre au propriétaire.

**Un procès Verbal doit être rempli pour tous les mâles présentés en vue de l'approbation des étalons par l'IFCE.**

- **nom du cheval, père, mère, note obtenue, mention avis favorable, approbation temporaire avec la date d'échéance ou approbation définitive.**
- **une photocopie de chaque jugement est à joindre.**
- **un certificat de non-cryptorchidie.**
- **une attestation du CIRALE de contrôle radiographique du tarse prouvant l'absence d'éparvin pour les agréments définitifs.**

**Il doit être signé par tous les membres du jury.**

**Par ailleurs, avant l'obtention du premier carnet de saillie, un typage ADN avec contrôle de filiation devra être fait (en France Labo EUROFINs Genomics).**

**Vous pouvez demander l'imprimé au bureau Elevage à :**

**Mr Christian LUBREZ  
9 route de Malans  
25330 REFRANCHE  
Tel : 06.66.83.69.55  
elevage@chevalislandais.com**

**Le bureau élevage se charge des diplômes, de leur acheminement, de l'envoi du PV et de la conservation des archives. Si Christian est absent le jour du jugement, les feuilles des juges et les diplômes devront lui parvenir avec le Procès Verbal rempli et signé dans les 5 jours.**

**Les résultats du concours doivent être transmis par l'organisateur du concours à la délégation régionale de l'IFCE de son secteur dans les 15 jours.**

***Fédération Française du Cheval Islandais***

Association Loi 1901 – N° Siret 819 425 661 00017 .Secrétariat : 13, Route du Pailly-52600 Noidant Chatenoy  
Internet : [www.chevalislandais.com](http://www.chevalislandais.com) - -mail : [info@chevalislandais.com](mailto:info@chevalislandais.com)

# Fédération Française du Cheval Islandais



## ***Fédération Française du Cheval Islandais***

Association Loi 1901 – N° Siret 819 425 661 00017 .Secrétariat : 13, Route du Pailly-52600 Noidant Chatenoy  
Internet : [www.chevalislandais.com](http://www.chevalislandais.com) - -mail : [info@chevalislandais.com](mailto:info@chevalislandais.com)